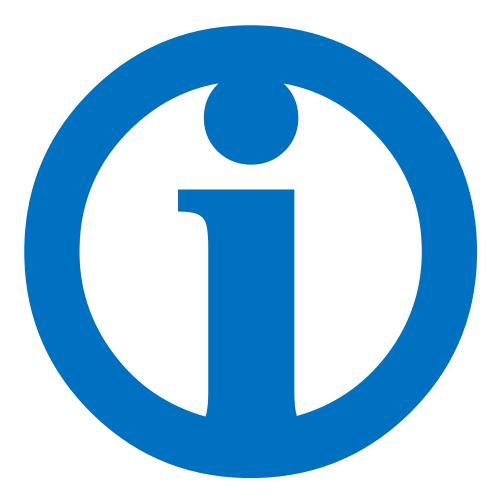


DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

RISQUES MAJEURS

(DICRiM)



DOCUMENT À CONSERVER

MIS À JOUR EN 2014

LE DROIT A L'INFORMATION

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.» (article L125-2 du code de l'environnement).

Le préfet établit un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui, à partir de l'historique des évènements passés et des études effectuées, recense les communes à risque. Le DDRM des Yvelines est disponible à la préfecture et à la mairie. Il est également consultable sur le site internet de la préfecture : www.yvelines.gouv.fr

Le maire, si sa commune est concernée par un risque majeur, établit un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le DICRiM reprend les informations transmises par le préfet. Il informe les habitants de la commune sur :

- les risques naturels et technologiques majeurs encourus,
- les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte qui sont mises en œuvre,
- les consignes de sécurité individuelles à respecter.



Destiné à prévenir et anticiper les situations d'urgence, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est un manuel pratique indiquant à chacun la conduite à tenir en cas de danger.

Pour chaque risque, ce document énonce très simplement les bons réflexes, les premiers gestes et les consignes de sécurité à respecter.

De plus, il indique les précautions d'urgence à prendre : ce qu'il faut faire ou ne pas faire, à qui s'adresser, comment se mettre à l'abri dans l'attente des secours, etc.

Chacun y trouvera des informations précieuses, susceptibles de sauver des vies. Ce document est à disposition de l'ensemble des Jovaciens en Mairie, et téléchargeable sur le site de la Ville : www.jouy-en-josas.fr.

Consultez-le régulièrement pour vous en imprégner ainsi que pour en suivre les mises à jour. Il est important pour votre sécurité et celle de vos familles que vous soyez dès à présent conscients et bien au fait des dangers auxquels peuvent nous exposer les activités de la vie quotidienne et les risques naturels.

Il s'agit là d'un devoir collectif mais aussi d'une mise en pratique effective du droit à la sécurité qui ne peut exister qu'avec la mobilisation et le concours de tous.

Jacques BELLIER Maire de Jouy-en-Josas

Sommaire

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	5
Les sirènes d'alerte	6
Le pack de sécurité	8
Risques naturels	9
Inondation	9
Tempête	13
Mouvement de terrain	16
Grand froid	20
Canicule	23
Risques technologiques	25
Transport de matières dangereuses	25
Risques sanitaires exceptionnels	29
Pollution de l'air	31
Pollution de l'eau	33
Pandémie grippale	34
Annexes	36
La vigilance météorologique	37
Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	38
Pictogrammes	39
Numéros utiles	41
Radios Fréquences FM	42
Sources	42

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionne des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- D'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique;
- D'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

Un événement potentiellement dangereux **ALÉA** (voir Fig.1) n'est un **RISQUE MAJEUR** (voir Fig.3) que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux (voir Fig.2) sont en présence.



La commune de Jouy-en-Josas est concernée par :

Les risques naturels

Inondation Tempête Mouvement de terrain

Grand froid Canicule

Les risques technologiques

Transport de matières dangereuses

Les risques sanitaires exceptionnels

Pollution de l'air Pollution de l'eau

Pandémie grippale

Les sirènes d'alerte

La commune de Jouy-en-Josas est équipée d'une sirène. Située sur le toit de la mairie, elle permet d'alerter la population en cas d'imminence d'une grande catastrophe.

Le réseau national d'alerte (RNA) a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat.

La France a défini un signal unique au plan national (décret 2005-1269 du 12/10/2005). Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées par un silence de cinq secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Ce signal ne doit pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois.

Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence permettant à chacun de savoir qu'un événement grave est survenu sur la commune. Si vous l'entendez en dehors du moment de test, appliquez les consignes générales de sécurité.

Les caractéristiques de l'évènement et les consignes de protection seront diffusées par la radio : mettez-vous à l'écoute de France Inter, de France Info ou des radios locales.



Son contino de 30 secondes

« Vous pouvez maintenant sortir »

Vous pouvez vous familiariser avec ce signal en consultant le numéro vert suivant :

•800 50 73 05 (appel gratuit)

Ce qu'il faut faire

La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace ; elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou, le cas échéant, l'arrivée des secours.



Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (portes, aérations, cheminées,...)



Ce qu'il ne faut pas faire



P Prendre son véhicule
 (pour ne pas gêner la circulation des véhicules de secours).



Aller chercher ses enfants à l'école (vos enfants sont pris en charge par les enseignants formés).



☆ Téléphoner (pour garder les lignes libres pour les secours).



Fumer, allumer une flamme ou provoquer une étincelle (pour éviter une explosion ou un départ de feu).

Prévoir un kit d'urgence

Ce kit doit être accessible facilement à tous les membres du foyer.

Il comprend:

- Eau: six litres par personne en petites bouteilles;
- **Nourriture de secours** consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé,...
- Outils de base : couteau de poche multifonction, ouvre-boîte,...
- Lampe de poche avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo);
- Bougies avec allumettes ou briquet;
- Radio avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle ;
- **Trousse médicale** de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadraps, paracétamol, antidiarrhéiques, produits hydro-alcooliques pour les mains,...
- Un double des **clés de maison** (pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou se retrouver bloqué dehors ensuite)
- Un double des **clés de voiture** (pour éviter de les chercher ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route)

Au dernier moment:

Vos médicaments de traitements en cours

Un téléphone portable avec batterie chargée

Argent liquide et/ou carte de crédit

A prévoir également :

Vêtements et chaussures de rechange

Papier hygiénique, hygiène personnelle

Sacs de couchage, couvertures

Jeux divers : cartes, dés, dominos, ... (si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps)

Pratique:

Protégez dans un sac plastique les objets de valeur et les papiers importants

Nécessaire:

Vérifiez les dates de péremption de la nourriture et des médicaments

Inondation



Qu'est-ce qu'une inondation?

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau suite à une forte crue.

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

On peut observer plusieurs types d'inondations :

- Les inondations de plaine dues à un débordement du cours d'eau dans une vallée large et à faible pente, à une remontée de nappe phréatique ou à une stagnation des eaux pluviales. La rivière sort de son lit mineur lentement et peut inonder la plaine pendant une période relativement longue.
- Les inondations torrentielles : en montagne, les effets cumulés de violents orages, de la fonte des neiges et de la pente des terrains peuvent provoquer des crues torrentielles; elles sont brutales, rapides et sont susceptibles d'entraîner un fort charriage de matériaux (arbres, cailloux,...) pouvant causer des dégâts importants.
- Les ruissellements urbains : lors de pluie de très forte intensité, les réseaux d'évacuation des eaux pluviales ne parviennent plus à collecter et à faire transiter les eaux recueillies sur les surfaces imperméabilisées (voiries, parking, toitures...). Les dégâts matériels sont généralement d'une grande ampleur : inondations de caves, sous-sol, rez-de-chaussée, parking...

LE RISQUE À JOUY-EN-JOSAS :

LOCALISATION:

✓ LA BIÈVRE :

La commune de Jouy-en-Josas est exposée au risque d'inondation dans le fond de vallée, par débordement de **la Bièvre** et/ou par accumulation momentanée des eaux pluviales.

La cote des plus hautes eaux a été fixée par l'État à celle de la crue de 1982 (Cf. carte page suivante).

ÉVÈNEMENT MARQUANT:

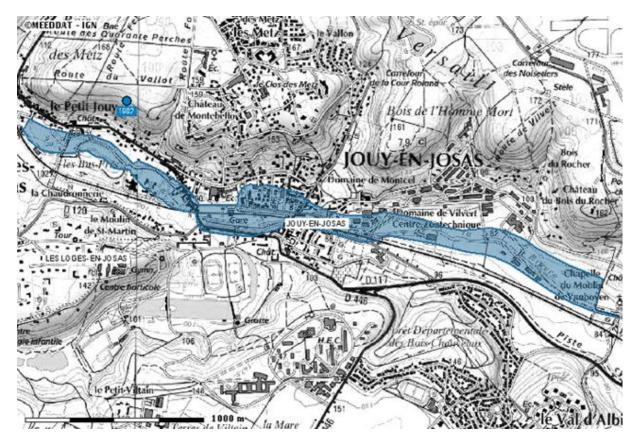
Crue de la Bièvre en 1982.

GESTION DU RISQUE:

✓ La commune est concernée par un arrêté préfectoral du 02/11/1992 valant plan de prévention des risques inondation (PPRi).

Depuis la crue de 1982, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Bièvre a réalisé des aménagements permettant de faire face à des pluies d'occurrence décennale, dans le cas des réseaux « eaux pluviales », et vingtennale sur les retenues. 10 bassins, de Buc à Vauhallan, totalisent 600 000 m³ de volume de capacité de rétention.

Cartographie des risques en Yvelines – Information Acquéreurs Locataires



Source: http://cartorisque.prim.net

Les documents officiels et opposables aux tiers peuvent être consultés à la mairie ou à la préfecture.

CE QU'IL FAUT FAIRE

AVANT:

S'organiser et anticiper :

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ;
- Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet
- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté ;
- Simuler annuellement;

et de façon plus spécifique :

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures..., les matières et les produits dangereux ou polluants ;
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz ;
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents ;
- Amarrer les cuves, etc.;
- Repérer les stationnements hors zone inondable ;
- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

Pour plus d'informations : http://www.meteo.fr http://www.vigicrues.gouv.fr

PENDANT:

Mettre en place les mesures conservatoires ci-dessus et :

- Suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues ;
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie ;
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline...;
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre ;

et de façon plus spécifique :

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école ;
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours ;
- **N'entreprendre une évacuation** que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue ;
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue ;
- Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

APRÈS:

- Respecter les consignes ;
- Informer les autorités de tout danger ;
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;

et de façon plus spécifique :

- Aérer;
- Désinfecter à l'eau de javel ;
- Chauffer dès que possible ;
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

Les bons réflexes

en cas d'inondation













Tempête



Qu'est-ce qu'une tempête?

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, due à l'opposition de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver (on parle de « tempête d'hiver »), progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2 000 km.

Les tempêtes peuvent se traduire par :

- **Des vents** tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire. Ces vents sont d'autant plus violents que le gradient de pression est élevé.
- **Des pluies potentiellement importantes** pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrain et coulées boueuses.
- **Des vagues**: la hauteur des vagues dépend de la vitesse du vent et de la durée de son action. Sur la côte, ces vagues peuvent être modifiées par le profil du fond marin, les courants de marée, la topographie du rivage. Un vent établi soufflant à 130 km/h peut entraîner la formation de vagues déferlantes d'une hauteur de 15 m avec des risques de submersion marine.
- Des modifications du niveau normal de la marée et par conséquent de l'écoulement des eaux dans les estuaires. Cette hausse temporaire du niveau de la mer (marée de tempête) peut être supérieure de plusieurs mètres par rapport au niveau d'eau « normal » et devenir particulièrement dévastatrice.

LE RISQUE À JOUY-EN-JOSAS :

ÉVÈNEMENT MARQUANT :

La tempête qui a frappé le plus durement notre région ces dernières années est celle de la nuit du 25 au 26 décembre 1999, avec des vents répertoriés à plus de 200 km/h (degré 12 de l'échelle de Beaufort). Elle a causé des dégâts très importants sur la commune (routes coupées, arbres et toitures arrachées, coupures d'électricité et de téléphone).

GESTION DU RISQUE :

Sont notamment à craindre lors d'une tempête :

- Les chutes d'arbres
- Les dégâts aux toitures
- Les projectiles emportés par le vent (pancartes et panneaux divers, tuiles, cheminées,...)
- La rupture des fils électriques

Météo France a mis en place une carte de vigilance consultable sur Internet : www.meteo.fr (carte actualisée au moins deux fois par jour, à 6h et 16h).

CE QU'IL FAUT FAIRE

AVANT:

- S'informer sur le risque, l'alerte et les mesures de précaution ;
- Posséder un poste de radio à piles ou à dynamo afin de connaître les messages importants;
- Mettre à l'abri les projectiles éventuels ;
- Gagner un abri en dur ;
- Vérifier les fermetures.

PENDANT:

- Eviter tout déplacement ;
- Rester à l'abri ;
- Ecouter les informations radio pour connaître les consignes des autorités compétentes.

APRÈS:

- Se tenir informé par la radio pour savoir si le risque est définitivement éloigné ;
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre ou à proximité du sol;
- Signaler aux autorités tous les dangers consécutifs à la tempête : dégradations de bâtiment, risques de chutes d'arbres, détérioration des ouvrages,...

Les bons réflexes

en cas de tempête

















Mouvement de terrain





Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain?

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.). Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

On différentie :

Les mouvements lents

- Les tassements, affaissements.
- Les glissements de terrain le long d'une pente (qui peuvent aussi être rapides), solifluxion, fluages.
- Le retrait-gonflement des argiles.

- Les mouvements rapides

- Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains).
- Les chutes de pierres ou de blocs, les éboulements rocheux.
- Les coulées boueuses et torrentielles.

- L'érosion littorale

Ces différents mouvements de terrain peuvent être favorisés par le changement climatique avec son impact sur la pluviométrie, l'allongement de la sécheresse estivale, le mouvement des nappes phréatiques et l'évolution du niveau de la mer.

LE RISQUE À JOUY-EN-JOSAS :

LOCALISATION :

La commune est plus particulièrement concernée par (Cf. : carte page suivante) :

- Les retraits-gonflements des argiles :
 - aléa moyen sur le quartier des Metz et le site HEC;
 - aléa très faible le long du cours de la Bièvre.
- Des coulées boueuses et torrentielles sur les versants pentus de la vallée lors de gros orages.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS :

Entre 1992 et 2005, plusieurs arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle ont été pris pour des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ou pour des inondations et coulées de boue.

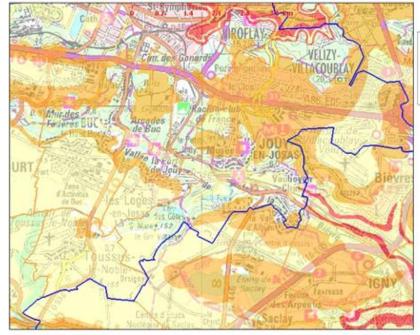
LA GESTION DU RISQUE :

Le risque retrait-gonflement des argiles est une manifestation lente sans incidence sur les vies humaines. Sauf circonstances exceptionnelles, ce risque ne nécessite donc pas d'actions spécifiques de secours





Argiles Aléa retrait-gonflement des argiles



Argiles Aléa fort Aléa moyen Aléa faible Aléa á priori nul

CE QU'IL FAUT FAIRE

En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain :

AVANT:

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT:

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas ;
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé;
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

APRÈS:

- Informer les autorités.

En cas d'effondrement du sol:

AVANT:

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT:

A l'intérieur :

Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.

A l'extérieur :

- S'éloigner de la zone dangereuse ;
- Respecter les consignes des autorités ;
- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

APRÈS:

- Informer les autorités.

Les bons réflexes

en cas de mouvement de terrain















Grand froid

Qu'est-ce qu'un risque grand froid?

Un grand froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

LA GESTION DU RISQUE :

Le Plan Grand Froid:

Ce Plan National est activé au niveau de chaque département en fonction des prévisions de Météo France (carte de vigilance consultable sur le site Internet : www.meteo.fr).

Les mesures sont mises en place selon trois niveaux de vigilance définie en fonction des températures diurnes et nocturnes :

- Le niveau 1 est activé lorsque la température mesurée en degrés Celsius est positive dans la journée, mais comprise entre zéro et -5°C la nuit. Il est permanent entre le 1^{er} novembre et le 31 mars.
- **Le niveau 2** est mis en place par les préfectures lorsque la température est négative le jour et comprise entre -5°C et -10°C la nuit.
- **le niveau 3** correspond à un froid « extrême », lorsque la température est négative le jour et inférieure à -10°C la nuit.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin.
- Pour tous, demeurez actif, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée.
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.
- De retour à l'intérieur, assurez-vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer.
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.
- Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.
- Evitez les efforts brusques.
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 ».
- Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.

Numéro utile et sites de référence

en cas de grand froid

Info Ministère Santé:

o 820 o3 33 33 (o,12 € par minute) Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h

Ministère chargé de la santé :

www.sante.gouv.fr

Institut de Veille Sanitaire (INVS):

www.invs.sante.fr

Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

www.ars.iledefrance.sante.fr

Bison futé:

www.bison-fute.gouv.fr

Préfecture des Yvelines :

www.yvelines.gouv.fr

Les risques naturels

Canicule

\mathbf{Q} u'est-ce qu'un risque canicule ?

Le mot « canicule » désigne un épisode de température élevée, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, cela correspond globalement à une température qui ne descend pas la nuit en dessous de 18°C pour le nord de la France et 20°C pour le sud, et atteint ou dépasse, le jour, 30°C pour le nord et 35°C pour le sud.

La canicule, comme le grand froid, constitue un danger pour la santé de tous.

LA GESTION DU RISQUE :

Le Plan canicule

La canicule de 2003 a révélé la nécessité d'adapter le dispositif national de prévention et de soins et de mettre en place un Plan national canicule.

Le plan canicule comporte 3 niveaux activés en fonction de la situation :

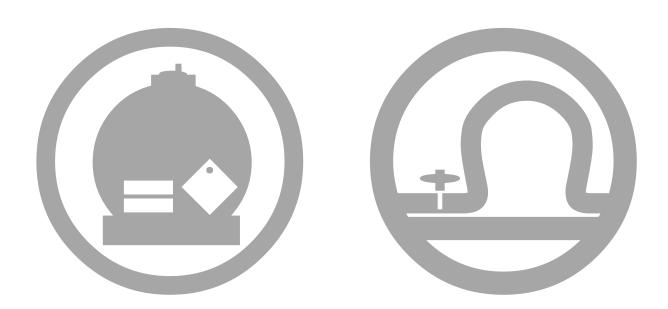
- Niveau 1 de veille saisonnière, activé du 1er juin au 31 août avec :
 - Dispositif de veille biométéorologique (Météo-France et l'Institut de Veille Sanitaire) afin de détecter au mieux la survenue d'une éventuelle canicule
 - Mise en service d'une plateforme téléphonique « canicule info service » au 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) accessible du lundi au samedi de 8h à 20h.
- **Niveau 2** de mise en garde et actions, déclenché par les préfets des départements concernés lorsque les conditions météorologiques l'exigent.
- **Niveau 3** de mobilisation maximale, déclenché au niveau national sur instruction du Premier ministre dans le cas où la canicule est aggravée par d'autres facteurs (rupture de l'alimentation électrique, pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé...)

CE QU'IL FAUT FAIRE

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez au moins 1,5 l d'eau par jour, même sans soif.
- Continuez à manger normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h 21h).
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers (coton) et amples, de préférence de couleur claire.
- Limitez vos activités physiques (sport, jardinage, bricolage,...).

Pour en savoir plus, consultez le site : www.sante.gouv.fr

Transport de matières dangereuses



Le risque Transport de Matières Dangereuses

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

Les principaux dangers liés aux TMD sont :

- L'explosion qui peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles, l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits.
- L'incendie qui peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60% des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.
- Le nuage toxique qui peut provenir d'une fuite de produit toxique en phase gazeuse ou résulter d'une combustion. En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits intoxiqués, par contact. Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à plusieurs kilomètres du lieu du sinistre.

Ces différentes manifestations peuvent être associées.

LE RISQUE À JOUY-EN-JOSAS :

LOCALISATION:

Sont à prendre en compte : l'A86, la D446, la D117, la D53 et la voie ferrée.

GESTION DU RISQUE:

CE QU'IL FAUT FAIRE

AVANT:

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées (voir tableau page suivante).

PENDANT:

Si l'on est témoin d'un accident TMD

- **Protéger**: S'éloigner de la zone de l'accident et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas tenter d'intervenir soit même.
- **Donner l'alerte** aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.);
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.);
- la présence ou non de victimes ;
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc ;
- le cas échéant, le numéro du produit, le code danger et les étiquettes visibles.

En cas de fuite de produit :

- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique;
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales).

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

APRÈS:

- Si vous vous êtes mis à l'abri. aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

Symboles

Signalisation relative aux transports de marchandises dangereuses

SIGNALISATION DE DANGER

PRINCIPE :

Les envois chargés et vides", réalisés en wagons-citernes et conteneurs-citernes, en wagons et conteneurs pour vrac sont assujettis à l'apposition de la signalisation de danger.

La signalisation de danger est réalisée par l'apposition de panneaux - orange, de chaque côté de l'envoi.











Nota: sur les conteneurs et conteneurs-citernes, le panneau - orange peut ne comporter que le code matière.

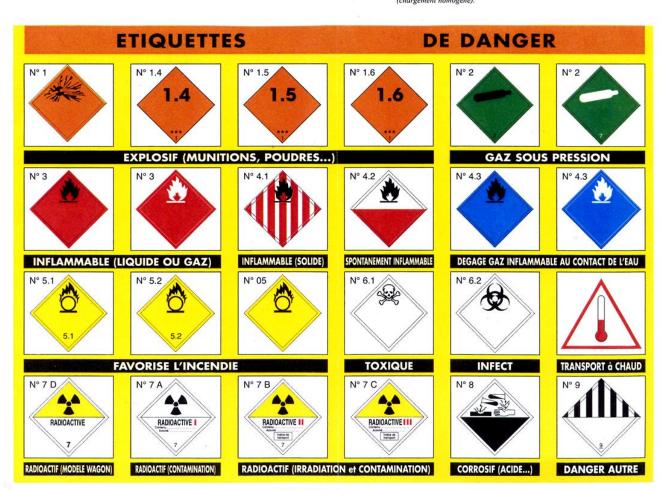
SIGNALISATION DES CITERNES (WAGONS OU CAMIONS)

■ SIGNIFICATION DES NUMEROS DE CODE :

- "Code danger":
- ** Il permet de déterminer immédiatement le danger principal (1° chiffre) et le ou les dangers subsidiaires de la matière (2° ou 3° chiffre). Lorsque le danger peut être suffisamment indiqué par un seul chiffre, celui-ci est
- Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger cor-
- La lettre "X" devant les chiffres signifie l'interdiction d'utiliser l'eau.
- En général, la signification des chiffres est la suivante :
- 2 = Emanation de gaz 3 = Inflammabilité de gaz ou liquides 4 = Inflammabilité de solides 5 = Comburant (favorise l'incendie)

- 6 = Toxicité 8 = Corrosivité 9 = Danger de réaction violente spontanée.
- "Code matière" ou numéro ONU. Ces chiffres proviennent du répertoire international des produits dangereux.

Renvoi th: La signalisation de danger peut également s'appliquer aux envois en wagons et conteneurs constitues de colis contenant une seule et même marchandise (chargement homogène).



Les bons réflexes

en cas de risque inhérent aux transports de matières dangereuses















Les risques sanitaires

Qu'est-ce qu'un risque sanitaire?

Les risques liés aux problèmes sanitaires sont la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'homme à une source de pollution.

Le risque sanitaire dépend donc de la nature du polluant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme à ce polluant.

Les polluants (ou dangers) peuvent être classés en 3 familles :

- Les **polluants biologiques**, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites ;
- Les **polluants chimiques**, divisés en deux groupes : les substances inorganiques comme les métaux lourds et les substances organiques comme les hydrocarbures. Certains composés chimiques organiques peuvent persister dans l'environnement et s'accumuler dans la chaîne alimentaire (dioxines) ;
- Les **polluants physiques** concernent diverses formes d'énergies : les rayonnements ionisants (rayonnement radioactifs, électromagnétiques...) mais aussi les rayons ultraviolets et le bruit.

Les enjeux

L'homme peut être exposé à ces polluants par voie digestive, via l'eau ou les aliments, par voie respiratoire, via l'inhalation de gaz ou de particules, ou encore par voie cutanée.

Si les risques liés à l'exposition à de fortes doses de polluants sur le court terme sont bien connus (exposition aiguë), l'estimation des risques d'une exposition à de faibles doses sur une longue période reste encore difficile à réaliser (exposition chronique).

De nombreux paramètres doivent être pris en compte pour évaluer les risques sanitaires.

La sensibilité de chaque individu aux pollutions de l'environnement est très variable. Par ailleurs, les maladies liées aux pollutions de l'environnement peuvent survenir à court, moyen ou long terme sans que la période de latence soit connue avec précision.

LE RISQUE A JOUY-EN-JOSAS:

La probabilité d'un risque sanitaire majeur est réduite sur la commune de Jouy-en-Josas.

Nous verrons ci-après les risques sanitaires suivants : La pollution de l'air, la pollution de l'eau, la pandémie grippale.

La pollution de l'air

Procédure d'information et d'alerte du public en cas de pointe de pollution atmosphérique

Il est institué, en région d'Ile-de-France, une procédure interdépartementale d'information et d'alerte du public, qui organise une série d'actions et de mesures d'urgence visant à réduire ou à supprimer l'émission de polluants dans l'atmosphère en cas d'épisodes de pollution et à en limiter les effets sur la santé humaine et sur l'environnement.

L'association Airparif est chargée de diffuser, par message, aux Préfets, à certains organismes et services, ainsi que, par communiqué, à au moins deux journaux quotidiens et deux stations de radio ou de télévision, les informations générales sur la situation de pollution ci-après :

- la nature de la substance polluante concernée;
- la valeur du seuil dépassé ou risquant d'être dépassé et la définition de ce seuil ;
- l'aire géographique concernée;
- la raison du dépassement, quand celle-ci est connue;
- des prévisions concernant l'évolution des concentrations (amélioration, stabilisation ou aggravation) et la durée prévue du dépassement, en fonction des données disponibles.

Les Préfets de département diffusent les mêmes informations générales sur la situation de pollution au conseil général, aux mairies, aux établissements de santé, aux établissements médico-sociaux et aux professionnels concernés de leur département, et les mêmes recommandations sanitaires au conseil général et aux mairies de leur département.

Polluants concernés:

Polluants	Seuil d'information et de recommandation	Seuil d'alerte	
Dioxyde d'azote (NO₂)	200 μg/m³ (moyenne horaire)	 400 μg/m³ dépassé sur 3 heures consécutives. 200 μg/m³ si dépassement de ce seuil la veille, et risque de dépassement de ce seuil le lendemain. 	
Dioxyde de soufre (SO ₂)	300 μg/m³ (moyenne horaire)	Sur 3 heures consécutives : 500 μg/m³.	
Ozone (O ₃)	18ο μg/m³ (moyenne horaire)	 Mise en œuvre progressive de mesures d'urgence : 1er seuil : 240 μg/m³ dépassé pendant trois heures consécutives. 2e seuil : 300 μg/m³ dépassé pendant trois heures consécutives. 3e seuil : 360 μg/m³. 	
Particules en suspension (PM10)	5ο μg/m³ sur 24h	8ο μg/m³ sur 24h	

Informations et recommandations en cas de dépassement du seuil :

CE QU'IL FAUT FAIRE

Il existe deux seuils d'information du public :

- Un seuil "d'information et de recommandation" qui doit alerter les personnes fragilisées et sensibles à la pollution de l'air, c'est à dire les enfants, les personnes âgées, les patients atteints de maladies respiratoires, asthmatiques, allergiques, ou atteints de maladies cardio-vasculaires;
- Un seuil "d'alerte" qui doit alerter l'ensemble de la population sur l'épisode de pollution et privilégier les bonnes pratiques. Lorsque le seuil d'alerte est atteint, les autorités peuvent décider de mesures restrictives sur le trafic automobile ou les activités industrielles.

Pour le seuil "d'information", les recommandations aux personnes sensibles :

- Eviter les activités physiques et sportives en extérieur comme en intérieur, privilégier les activités calmes, il faut tout faire pour éviter de respirer trop d'air pollué.
- Eviter les zones fortement polluées : grandes artères, rues encaissées, périphériques et, par extension, toute zone de trafic intense.
- Eviter de prendre sa voiture pour ne pas aggraver le phénomène de pollution, privilégier le covoiturage et les transports collectifs.
- Enfin, penser à renouveler l'air intérieur de son domicile aux heures fraîches du matin et du soir quand le trafic est plus faible.

Pour le seuil "d'alerte", les recommandations à toute la population :

- Eviter les activités physiques intenses.
- Reporter les compétitions sportives.
- Eviter les promenades, ne garder que les déplacements indispensables.

Toutefois, ces niveaux de pollution ne justifient pas de mesures de confinement ou de mise en sûreté. L'aération et la ventilation des locaux doivent être maintenues.

Où se renseigner:

Association Airparif: www.airparif.asso.fr ou Tél.: 01 44 59 47 64

Préfecture des Yvelines : www.yvelines.gouv.fr

La pollution de l'eau

Il est excessivement rare que l'eau à usage domestique soit polluée. L'eau est sans contexte un des éléments vitaux les plus surveillés en France.

Cette éventuelle pollution peut être d'origine naturelle, accidentelle ou volontaire.

Elle se manifeste par l'introduction de produits toxiques ou d'éléments rendant l'eau impropre à la consommation, dans les nappes souterraines, les puits, les réservoirs ou le réseau de distribution.

CE QU'IL FAUT FAIRE

AVANT:

- Avoir une réserve d'eau en bouteille ;
- Prendre connaissances des risques liés aux intoxications par l'eau du robinet (intoxication au plomb, virus, bactéries, hydrocarbures ...)

PENDANT:

- Signaler aux autorités la présence d'une eau ayant un goût, un aspect ou une couleur anormale ;
- Ne pas continuer de boire une eau qui vous semble suspecte;
- Ecoutez les stations de radio locales (France Bleu Ile-de-France : 107,1)

APRÈS:

- Renseigner vous sur le point de distribution de l'eau potable ;
- Gérer les stocks ;
- Attendre le feu vert des autorités avant de boire l'eau du robinet.

Où se renseigner?

Vous constatez un état « suspect de l'eau, appelez le 0811 900 918 (numéro d'urgence Véolia Eau)

Pandémie grippale

Une pandémie est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation génétique conséquente. Le virus possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles par rapport aux virus habituellement circulants, l'immunité de la population est faible voire nulle ce qui a pour conséquence de permettre à la maladie de se propager rapidement.

Comment se développe une pandémie grippale?

L'apparition d'une pandémie grippale peut résulter d'une recombinaison génétique entre des virus grippaux animaux et humains ou de mutations progressives d'un virus animal, permettant une adaptation à l'homme.

S'agissant de la transmission de l'homme à l'homme, le virus grippal se transmet par :

- La voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou les postillons,
- Le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main ou que l'on utilise les mêmes couverts que la personne malade)
- Le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

Les **symptômes** d'une grippe pandémique sont similaires à ceux de la grippe saisonnière : **fièvre élevée** (> à 38°C), **courbatures**, **fatigue**, **toux et gêne respiratoire**. La durée d'incubation peut aller jusqu'à sept jours et une personne grippée est contagieuse dès les premiers symptômes et pendant environ sept jours.

CE QU'IL FAUT FAIRE

AVANT:

Pour limiter le risque d'être contaminé par le virus de la grippe, il faut adopter des gestes simples.

- **Se laver les mains** plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique.
- **Utiliser un mouchoir en papier** à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Se couvrir le nez et la bouche quand on éternue.
- Eviter les contacts avec les personnes malades.

Ces gestes d'hygiène simples permettent également de se protéger contre de nombreuses autres maladies transmissibles, comme les gastroentérites, les bronchiolites, etc.

PENDANT:

Si vous n'êtes pas contaminé:

- **Se laver les mains** plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique.
- **Utiliser un mouchoir en papier** à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- **Se couvrir le nez et la bouche** quand on éternue.
- Eviter les contacts avec les personnes malades.
- **Etre à l'écoute** (tv et radio) et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.
- **Se faire vacciner** contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- Et penser à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.

CE QU'IL FAUT FAIRE

PENDANT:

Si vous êtes contaminé:

- Ne pas se déplacer directement à l'hôpital, **téléphoner à son médecin traitant**, ou au 15 uniquement en cas d'urgence. En fonction de votre état, vous serez conseillé ou pris en charge.
- **S'isoler** pour éviter de contaminer les personnes proches de soi.
- **Réduire** au maximum **le contact** avec vos proches en limitant leurs visites.
- Ne pas embrasser vos proches et éviter de leur serrer la main.
- **Porter** toujours un **masque anti-projections** en présence d'autres personnes.
- **Aérer** régulièrement votre domicile.
- **Utiliser un mouchoir en papier** à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Se couvrir la bouche et le nez quand vous toussez ou éternuez.

Si l'un de vos proches est contaminé :

- Veiller à l'isoler des autres membres de la famille et limiter au strict nécessaire les visites.
- **S'assurer qu'il porte un masque** anti-projections en présence d'autres personnes. Porter soi-même, éventuellement, un masque.
- Laver régulièrement ses vêtements, ses draps, ses serviettes de table ou de toilette à la machine ou à l'eau bien chaude et au savon.
- Laver ses couverts au lave-vaisselle ou avec du liquide vaisselle.
- Nettoyer, avec les produits ménagers habituels, toutes les surfaces avec lesquelles le malade a été en contact, par exemple : le téléphone, les télécommandes de télévision et outils informatiques, les toilettes, les poignées de portes.
- Se laver régulièrement les mains au savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique après chaque contact avec la personne malade ou les objets ou ustensiles qu'il a utilisés.

APRÈS:

- Nettoyer les objets qui ont été en contact avec une personne contaminée ;
- S'assurer auprès des autorités de la fin de la contamination.

Où se renseigner?

Institut de Veille Sanitaire : www.invs.sante.fr

Agence Régionale de Santé Ile-de-France : www.ars.iledefrance.sante.fr

Tél. : 01 44 02 08 16 Fax : 01 44 02 06 76

Courriel: ars-idf-cire@ars.sante.fr

Info'Grippe o 825 302 302 (0,15€ttc/min)

Ouvert du lundi au samedi, de 9 heures à 19 heures.

Annexes

La vigilance météorologique

Météo-France

Une carte de « vigilance météorologique » est élaborée **2 FOIS PAR JOUR** à 6hoo et 16hoo (site internet de Météo-France : www.meteo.fr) et attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de **4 COULEURS** et qui figurent en légende sur la carte :

Niveau 1: PAS DE VIGILANCE particulière

Risque faible



Niveau 2 : ETRE ATTENTIF à la pratique d'activités sensibles au risque

météorologique.

Risque moyen Des phénomènes habituels dans la région mais

occasionnellement dangereux sont en effet prévus.

Se tenir au courant de l'évolution météo

Niveau 3: ETRE TRES VIGILANT

Risque fort Phénomènes météos dangereux prévus.

Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.

Niveau 4: VIGILANCE ABSOLUE

Risque très fort Phénomènes météos dangereux d'intensité

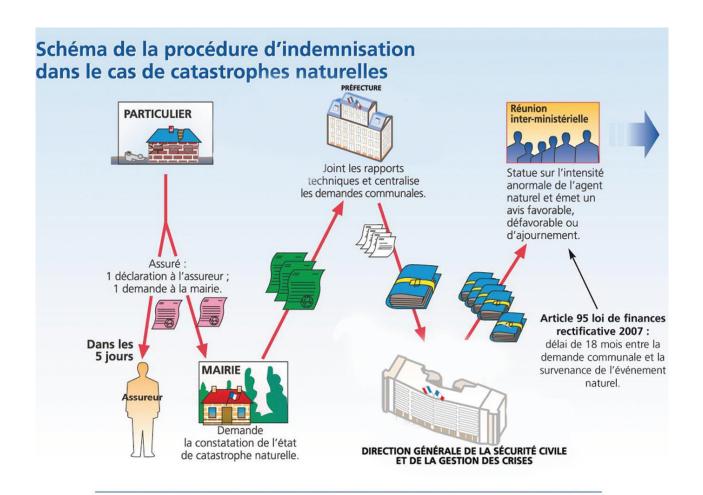
exception nelle.

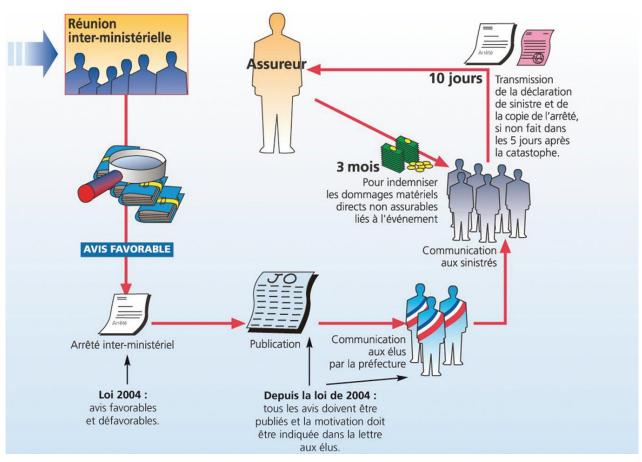
Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

+ <u>PICTOGRAMMES</u>: les divers phénomènes dangereux sont précisés sur la carte sous la forme de pictogrammes, associés à chaque zone concernée par une mise en vigilance de niveau 3 ou 4.

Les phénomènes sont : VENT VIOLENT, PLUIE-INONDATION, ORAGES, NEIGE-VERGLAS, AVALANCHE, CANICULE (du 1^{er} juin au 31 août), GRAND FROID (du 1^{er} novembre au 31 mars), VAGUES-SUBMERSION

Pour plus d'informations, consulter le répondeur de Météo-France :





Source : Ministère de l'Intérieur - Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises

Légende Pictogrammes

Les principales
consignes
détaillées

Règles associées

Pourquoi?



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

Pour vous protéger.



Fermez portes et fenêtres.

Pour ralentir l'entrée de l'eau ou du gaz et limiter les dégâts.



Ecoutez la radio.

Pour vous tenir informé et connaître les consignes de sécurité.



Coupez l'électricité et le gaz.

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Gagnez rapidement un point en hauteur.

Pour vous mettre à l'abri.



Si vous êtes à l'intérieur mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides.

Pour vous protéger des chutes d'objet.



Si vous êtes à l'extérieur éloignez-vous des bâtiments.

Pour éviter d'être enseveli.



Ouvrez le portail de votre habitation.

Pour faciliter l'accès aux secours.



Eloignez-vous de la zone dangereuse.

Pour éviter de vous blesser.



Ne téléphonez pas sauf urgence médicale.

Pour garder les lignes libres pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Pour éviter de bloquer les voies prioritaires aux secours. Vos enfants sont pris en charge par les enseignants formés.



Ne fumez pas, ni flamme, ni étincelle.

Pour éviter une explosion ou un départ de feu.



Ne prenez pas votre véhicule.

Pour ne pas gêner la circulation des véhicules de secours.



Ne revenez pas sur vos pas.

Pour ne pas vous mettre en danger sur le lieu du sinistre.



Ne regagnez pas votre habitation si celle-ci a été endommagée.

Pour éviter de vous blesser ou d'être enseveli.



Eloignez-vous des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer.

Pour éviter de vous blesser en cas de chutes.

NUMÉROS UTILES

Mairie de Jouy-en-Josas : 01 39 20 11 11

SAMU: 15 (pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale) J'appelle le 15 en cas de besoin médical urgent, de malaise, de coma, d'hémorragie, de douleur thoracique, de difficultés respiratoires, quand une personne ne respire plus, quand vous vous trouvez en présence d'un brûlé, en cas d'intoxication,... **SAMU SOCIAL**: **115** (Numéro d'urgence et d'accueil des personnes sans abri) **POLICE SECOURS : 17** (pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention *immédiate de la police)* J'appelle le 17 en cas de violences, d'agression, de vol à l'arraché, de cambriolage,... **SAPEURS-POMPIERS : 18** (pour signaler une situation de péril ou un accident) J'appelle le 18 en cas d'incendie, de fuite de gaz, d'effondrement, d'ensevelissement, de brûlure, d'électrocution, d'accident de la route,... N° d'appel d'urgence européen : 112 (joignable à partir d'un téléphone fixe, portable ou d'une cabine téléphonique) N° d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114 Météo France : 08 92 68 02 78 Canicule info service: o 800 o6 66 (appel gratuit) Préfecture des Yvelines : 01 39 49 78 00 Commissariat de police de Vélizy-Villacoublay : 01 34 65 79 00 (appel non urgent)

RADIO FRÉQUENCES FM

France Inter – Paris 87.8

France Bleu – Paris 107.1

France Info – Paris 105.5

Sources:

Ce document a été élaboré, pour la plus grande partie, par compilation de données connues et publiées par :

Le portail officiel de l'administration française : www.service-public.fr

Le portail interministériel de prévention des risques majeurs : www.risques.gouv.fr

Le portail de prévention des risques majeurs : www.prim.net

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Le site Internet de l'Institut de Veille Sanitaire : <u>www.invs.sante.fr</u>

Le site Internet de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France : www.ars.iledefrance.sante.fr

La Préfecture des Yvelines et plus particulièrement le Dossier Départemental des Risques Majeurs des Yvelines 2007 (DDRM), consultable sur le site Internet : www.yvelines.gouv.fr

Les Services Techniques de la ville de Jouy-en-Josas



Mairie de Jouy-en-Josas - 19 avenue Jean Jaurès — 78350 Jouy-en-Josas tél. : 01 39 20 11 11 — fax : 01 39 56 17 98

www.jouy-en-josas.fr